

20231219 Le Monde

https://www.lemonde.fr/politique/article/2023/12/19/projet-de-loi-immigration-la-restriction-des-aides-sociales-aux-etrangers-au-c-ur-du-bras-de-fer-entre-la-droite-et-la-majorite_6206618_823448.html

Projet de loi « immigration » : la restriction des aides sociales aux étrangers au cœur du bras de fer entre la droite et la majorité

Le durcissement de l'attribution de l'aide personnalisée au logement (APL) pour les ressortissants non européens, voulu par Les Républicains et rejeté par le camp macroniste, a bloqué les discussions sur le texte, lundi soir.

Par [Julie Carriat](#) , [Clément Guillou](#) et [Thibaud Métais](#)

Article réservé aux abonnés



Lors d'une manifestation contre le projet de loi « immigration » tenue au même moment que la réunion de la commission mixte paritaire, à Paris, dans la soirée du 18 décembre 2023. GEOFFROY VAN DER HASSELT / AFP

Une nouvelle digue est en train de tomber. Et une nouvelle étape dans la normalisation des idées d'extrême droite a déjà été franchie. Les sept députés et sept sénateurs réunis, lundi 18 décembre, en commission mixte paritaire (CMP) sur le projet de loi immigration n'ont toujours pas trouvé d'accord, les discussions bloquant sur la question des prestations sociales. Ils ont préféré suspendre leurs travaux dans la nuit, pour une reprise mardi matin.

Lire aussi : [Projet de loi « immigration », en direct : les travaux de la commission mixte paritaire sont interrompus jusqu'à mardi 10 h 30](#)

Le texte actuel, venu du Sénat, prévoit d'instaurer une condition d'ancienneté ou de travail sur le territoire national pour les étrangers non européens en situation régulière, avant qu'ils puissent accéder à certaines prestations sociales non contributives – allocations familiales, aide personnalisée au logement (APL), allocation adulte handicapé. Une rupture idéologique avec le droit de la protection sociale issu du [Préambule de la Constitution de 1946](#).

Le sujet a cristallisé les tensions au sein de la CMP toute la soirée, la majorité souhaitait exclure les APL des prestations nouvellement conditionnées pour les étrangers, quand Les Républicains (LR) voulaient les inclure. Mais dans sa quête d'un accord à tout prix avec la droite, après le vote, lundi 11 décembre, d'une motion de rejet du texte à l'Assemblée, l'exécutif s'est d'ores et déjà plié à conditionner les allocations familiales, une mesure

défendue depuis des années par l'extrême droite. « *C'est une victoire idéologique de ma famille politique* », s'est d'ailleurs félicitée la députée Rassemblement national (RN) du Var Laure Lavalette, lundi soir, sur BFM-TV.

Lire aussi l'entretien : Article réservé à nos abonnés [Le député écologiste Benjamin Lucas défend la motion de rejet : « Le processus de durcissement du texte immigration était engagé »](#)

Radicalisation des idées

En 2022, Marine Le Pen voulait purement et simplement réserver les allocations familiales « *exclusivement aux Français* ». Elle proposait de conditionner les autres prestations, y compris les APL ou l'allocation adulte handicapé, à cinq ans de travail à temps plein pour les étrangers. Une application de la « *préférence nationale* » au cœur du programme du Front national depuis quarante ans, lorsque le concept est pour la première fois décliné lors des élections législatives de 1986.

Au-delà du RN, cela fait maintenant plusieurs années que la droite a repris ces thèses pour s'en inspirer. En 2017, le candidat de LR à la présidentielle, François Fillon, prévoyait de « *subordonner l'accès aux principales prestations sociales à deux ans de résidence régulière en France* ». Signe que les idées se radicalisent au fur et à mesure, en 2022, la candidate de la droite, Valérie Pécresse, avait augmenté ce délai à cinq ans dans son programme. « *Petit à petit, une sorte de préférence nationale devient la norme* », analyse Brice Teinturier, directeur général délégué d'Ipsos.

Si le débat juridique sur la constitutionnalité d'une telle mesure promet d'être intense en cas de vote du texte par le Parlement, un « *délai de carence* » pour que les étrangers non citoyens de l'Union européenne puissent obtenir les allocations familiales, créé par une loi sur l'immigration, serait une « *mesure de contournement pour une préférence nationale qui ne dit pas son nom* », considère Antoine Math, chercheur à l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES) et spécialiste des politiques sociales.

La majorité menacée d'implosion ?

Ce dernier relève d'ailleurs une évolution dans le sens d'une restriction. « *Les étrangers doivent déjà avoir un titre de séjour autorisant à travailler depuis au moins cinq ans pour bénéficier du revenu de solidarité active ou de la prime d'activité, dix ans pour le minimum vieillesse* », explique l'économiste, même si cette condition d'ancienneté n'est, dans ces trois cas-là, qu'un critère parmi d'autres permettant aux étrangers de percevoir les aides sans condition d'ancienneté. « *Dès lors qu'on a accepté ça et que le Conseil constitutionnel n'a rien trouvé à y redire, ça peut passer* », estime Antoine Math.

Cet accord peut-il menacer la majorité d'implosion ? Si le ministre de l'intérieur, Gérald Darmanin, ne s'était pas opposé à l'amendement de la droite au Sénat conditionnant ces prestations sociales à cinq années de « *résidence stable et régulière en France* », ce dernier avait admis, dimanche 17 décembre sur BFM-TV, qu'un tel compromis « *coûte à la majorité* ».

Même jour, même chaîne et quasiment les mêmes mots pour la présidente de l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Pivet : « *Si nous devons aller dans cette direction, ça me coûterait probablement. Mais moi, je suis partisane du compromis.* » La ministre des solidarités et des

familles, Aurore Bergé, « *ne dit pas non* » à une telle mesure. « *Parce que je suis membre d'un gouvernement et que nous avons besoin de faire évoluer le texte si nous voulons un accord* », a-t-elle affirmé dimanche.

Lire aussi : Article réservé à nos abonnés [Sur son projet de loi immigration, le gouvernement oppose le Parlement aux Français](#)

Ligne rouge absolue

Au sein de la majorité présidentielle, en particulier dans son aile gauche, le malaise est vif. La plupart des députés refusent de s'exprimer ouvertement pour dire s'ils voteront à l'Assemblée un texte qui restreint le droit aux aides sociales pour les ressortissants étrangers. « *Quand on travaille et qu'on est en situation régulière on doit pouvoir bénéficier d'un certain nombre de prestations sociales sinon ce serait un coup de canif à la manière dont on a construit notre système de protection sociale dans notre pays* », a souligné la députée Renaissance de Paris Astrid Panosyan-Bouvet, dimanche, sur [Franceinfo](#). Lors de leur réunion de groupe, lundi matin, plusieurs députés avaient également rappelé que cette mesure était une ligne rouge absolue.

Sans surprise, la gauche n'a pas de mots assez forts contre cette mesure. « *C'est le programme du RN, ni plus ni moins, le gouvernement fait le choix de s'aligner sur la droite qui elle-même s'aligne sur l'extrême droite* », juge le secrétaire national du Parti communiste français (PCF), Fabien Roussel. « *La Macronie, ce n'est plus des couleuvres qu'elle avale, c'est des boas*, ajoute-t-il, *appelant les députés marcheurs à un dernier sursaut pour ne pas voter le texte dans l'Hémicycle.* » La députée écologiste Sandrine Rousseau dénonce, elle, « *un renversement complet de l'universalisme, de la philosophie du système social français* ». « *L'accès aux droits est un socle, un préalable à l'intégration dans la société, pas quelque chose qu'il faudrait "mériter"* », ajoute-t-elle.

« *La gauche devrait éviter de faire la leçon alors que c'est à cause de leur motion de rejet qu'on en est là* », répond la présidente Renaissance de la commission des affaires sociales, Charlotte Parmentier-Lecoq. La députée du Nord défend un « *accord assez équilibré* » alors que les députés de la majorité « *n'avaient pas la main à 100 %* ». « *L'idée, ce n'est pas que ces prestations ne soient jamais accessibles, ça, ce serait la préférence nationale* », justifie-t-elle. Pas sûr que l'argument soit très audible pour les nombreux électeurs ayant choisi Emmanuel Macron en 2022 dans le but de faire barrage à Marine Le Pen, et à qui le chef de l'Etat avait alors promis : « *Ce vote m'oblige.* »

[Julie Carriat](#), [Clément Guillou](#) et [Thibaud Métais](#)